

# L'INFO DU *Lac*

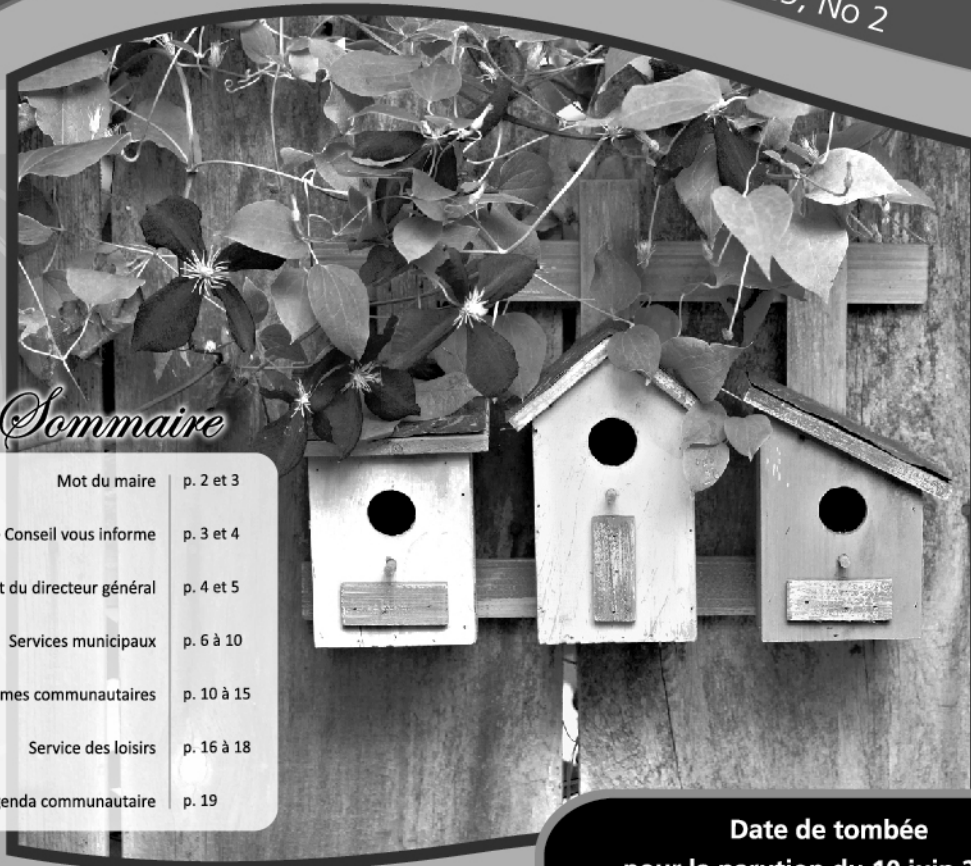


Lac-Etchemin

Ville et campagne...  
**AU NATUREL**

Volume 29, No 2

22 avril 2020



## *Sommaire*

Mot du maire	p. 2 et 3
Le Conseil vous informe	p. 3 et 4
Mot du directeur général	p. 4 et 5
Services municipaux	p. 6 à 10
Organismes communautaires	p. 10 à 15
Service des loisirs	p. 16 à 18
Agenda communautaire	p. 19

Publié par la Municipalité  
de Lac-Etchemin et  
distribué gratuitement  
dans tous les foyers situés  
sur le territoire municipal.

Coordonnatrice :  
Maryse Fortier

Collaborateurs :  
Jude Emond  
Jacques Gagnon  
Éric Guenette  
Maryse Fortier  
José Poulin  
Sylvain Poulin  
Carole Provençal  
Laurent Rheault  
Linda St-Hilaire  
Camil Turmel  
et les nombreux  
organismes communautaires

Conception et montage :  
Maryse Fortier

Correcteurs :  
Maryse Fortier  
Laurent Rheault  
Camil Turmel

Impression :  
Daniel Gagnon,  
courtier en  
imprimerie

Date de tombée  
pour la parution du 10 juin 2020 :  
**15 mai 2020 à midi**

Bulletin d'informations municipales  
DE LAC-ETCHEMIN

# Mot du Maire



Dans le contexte sans précédent causé par la pandémie, je tiens à remercier tous les citoyens et citoyennes pour leur compréhension de la situation et tout le respect présent entre chacune et chacun dans notre municipalité. Au cours des dernières semaines, je vous ai rappelé à travers diverses communications, les règles imposées par le gouvernement du Québec. À ce moment-ci, nous pouvons constater que celles-ci sont appliquées par la très grande majorité de la population. La situation

évolue rapidement et notre communauté a su s'adapter en peu de temps.

Merci aux membres du conseil pour leur appui et leur grande disponibilité dans des circonstances où des décisions doivent être prises rapidement. Aussi, je tiens à souligner le travail de l'ensemble du personnel de la municipalité qui demeure à votre disposition et assure le maintien des services essentiels.

Merci aux propriétaires, gestionnaires et employés des commerces qui continuent d'offrir des services à la population ainsi qu'aux responsables et bénévoles des organismes communautaires.

Ayant toujours comme souci d'éviter une propagation de la COVID19, je vous rappelle certaines consignes de la Direction de la santé publique.

- Évitez tout rassemblement, party de famille ou repas entre amis.
- Limitez vos déplacements.
- Respectez une distance de 2 mètres entre les individus (principe de distanciation).
- Pour les personnes âgées de 70 ans et plus, utilisez les services de livraison mis à votre disposition.
- Lavez-vous régulièrement les mains.

Également il est très important de continuer d'encourager l'achat local afin de soutenir nos commerces qui en ont grandement besoin.

## AUTRES DOSSIERS

### •Précision concernant le paiement de la taxe foncière et la taxe d'affaires.

Lors de la séance extraordinaire du conseil qui s'est tenue le 24 mars, une résolution a été adoptée afin de suspendre le taux d'intérêt prévu à notre règlement, et ce, pour les personnes qui n'ont pu respecter l'échéancier du 2<sup>e</sup> versement.

Cette résolution entraîne la suspension de l'obligation d'acquitter la totalité du compte de taxes lorsque les dates d'échéances ne sont pas respectées. Cette décision est maintenue jusqu'à nouvel ordre.

Cependant nous souhaitons que les contribuables qui sont en mesure d'acquitter leur compte de taxes procèdent comme à l'habitude. Cette mesure est exceptionnelle et concerne les personnes touchées plus directement par le contexte de pandémie.

### • Une nouvelle mesure appréciée de plusieurs contribuables.

La possibilité pour les contribuables de bénéficier d'un escompte de 2% pour celles et ceux qui ont acquitté leur compte de taxes en un seul versement, et ce, avant la date d'échéance du premier versement, a permis de remettre aux personnes concernées un montant total de 31 859 \$.

### • Plan de mesure d'urgence.

À compter du 9 novembre 2019, toutes les municipalités du Québec devaient être en mesure de déployer sur leur territoire un plan de sécurité civile comportant les mesures prévues au règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre.

La Municipalité de Lac-Etchemin a travaillé en ce sens tout au long de l'année 2019 pour renouveler et actualiser son plan en conformité avec les récentes règles et directives gouvernementales. Conséquemment, lors de la séance ordinaire du 5 novembre 2019, le Conseil municipal adoptait son nouveau plan de mesures d'urgence.

Prochainement, nous ferons connaître aux résidentes et résidents les moyens qui seront utilisés pour les aviser en cas de sinistre. Pour les personnes qui se questionnent actuellement sur l'utilité de la sirène située sur le toit de l'Édifice municipal, vous pourrez constater que la sirène figure parmi les moyens d'alerte à la population.

### • Règlement numéro 200-2020 concernant les animaux.

Suite à l'adoption par le gouvernement du Québec du règlement qui encadre les chiens dangereux, nous avons du procédé lors de la séance du conseil du 7 avril à l'adoption d'un règlement concernant les animaux.

Ce règlement précise notamment que tout propriétaire ou gardien d'un chien devra détenir une licence annuelle pour chaque chien. Le coût annuel de cette licence est de 25 \$. Également le règlement précise que nul ne peut garder plus de deux chiens ou deux chats par logement à l'exception des entreprises légalement constituées qui pour des fins d'affaires doivent déroger à cette règle à titre d'exemple les animaleries, chenils et cliniques vétérinaires.

Plusieurs autres éléments sont inclus dans notre règlement, entre autres, concernant la salubrité, les animaux abandonnés, le contrôle d'un chien, le port de la laisse, les chiens prohibés....

Afin d'assurer l'application de ce nouveau règlement, la municipalité conclura au cours des prochaines semaines une entente avec un service spécialisé dans ce domaine.

### • Règlement numéro 199-2020 ayant pour objet l'obligation pour toute personne qui utilise le lac Etchemin ainsi que tous les autres cours d'eau présents sur le territoire de la municipalité.

Ayant comme préoccupation de protéger la principale source d'eau potable de la municipalité et notre attrait touristique de premier plan dans la région,

nous avons adopté le 7 avril, un règlement qui s'ajoute à celui adopté l'an passé concernant le lavage de bateaux.

Le principal objectif de ce règlement est de protéger le lac Etchemin et tous les autres cours d'eau sur le territoire de la municipalité de tout débris et polluant qui pourraient s'y retrouver volontairement ou non.

L'application de ce règlement est sous la responsabilité des agents de la paix, des officiers du Service de la Sécurité incendie ainsi que du directeur des Services publics, Urbanisme et Environnement.

• **Assemblée publique concernant la gestion du lac Etchemin.**

Le Vendredi 29 mai à compter de 19 h se tiendra une assemblée publique afin d'informer la population des différentes mesures mises en place pour assurer la protection du lac Etchemin.

Lors de cette rencontre il sera question notamment, du Plan directeur 2020-2025 du Bassin versant du lac Etchemin.

Cette soirée organisée avec la participation de l'Association de protection du lac Etchemin (APLE) leur permettra de procéder à leur assemblée générale annuelle.

Dans l'éventualité que le gouvernement du Québec maintienne son interdiction de tenir des assemblées publiques, cette soirée sera reportée.

• **Inauguration de l'Édifice municipal suite aux rénovations.**

Il est dans notre intention de procéder à l'inauguration officielle, cependant dans le contexte actuel (pandémie) nous sommes dans l'impossibilité de vous fournir une date précise. Lorsque celle-ci sera connue, la population sera informée à partir de notre Facebook, Infolettre et site de la municipalité.

En terminant rappelons-nous que combattre le coronavirus est une responsabilité individuelle et collective.

Recevez toutes mes salutations.

*Camil Turmel*, maire

*Le Conseil...  
vous informe*



Voici les principales décisions prises par votre Conseil municipal<sup>1</sup> :

**À la séance ordinaire du 4 février 2020**

- Dépôt, par le directeur général/secrétaire-trésorier, du rapport concernant l'application du règlement numéro 181-2018 relatif la gestion contractuelle (RGC) de la Municipalité de Lac-Etchemin.

- D'octroyer à la firme "Giroux et Lessard ltée", le contrat de réfection de ponceaux dans la route du Sanctuaire pour un montant de 238 327,58 \$ (taxes incluses).

- D'octroyer, de gré à gré à la firme "SM Eau Expert", le contrat pour le service d'assistance à l'exploitation des ouvrages de traitement de l'eau potable et des eaux usées pour un montant 25 380,73 \$ (taxes incluses).

- D'accepter les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation des Etchemins pour l'exercice financier 2020, prévisions budgétaires pouvant sommairement se lire comme suit:

Revenus :	145 080 \$
Dépenses :	219 052 \$
Déficit :	73 972 \$
Participation municipale au déficit (10%) :	7 398 \$

- De confirmer la nomination des personnes suivantes au sein du Comité consultatif d'urbanisme ainsi que la durée de leur mandat :

**Représentants de la population** : Messieurs Benoît Drouin et Sylvain Lafontaine (février 2019 à janvier 2021) : Mme Nancy Auclair, MM. Gilles Neault et Luc Laflamme (février 2020 à janvier 2022).

**Représentants du Conseil municipal :**

Mme Judith Leblond (présidente) et M. Yannick Dion

- De demander au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole.

- D'octroyer à la firme "Électricité André Langevin inc." le contrat pour l'éclairage des terrains sportifs de la 1<sup>re</sup> Avenue pour un montant de 177 417,92 \$ (taxes incluses).

- De verser les montants suivants dans le cadre de la politique d'aide financière pour la jeunesse "élite sportive et culturelle" de la Municipalité de Lac-Etchemin :

**Jonathan Poulin**

Snowboard cross - 20 au 31 mars 2019  
Big White, Kelona, Colombie-Britannique -  
Championnat canadien 355,00 \$

**Marc-Antoine Poulin**

Snowboard cross - 20 au 31 mars 2019  
Big White, Kelona, Colombie-Britannique -  
Championnat canadien 347,13 \$

**Jonathan Poulin (2<sup>e</sup> demande)**

Snowboard cross - 5 au 17 janvier 2019  
Noram Panorama, Colombie-Britannique 164,03 \$

- De participer financièrement à la « Fête de la pêche sur le lac Etchemin » pour un montant de 2 000 \$ pour l'achat de truites qui serviront à l'ensemencement en complément du montant de 1 500 \$ du milieu et celui de 7 000 \$ du ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs du Québec.

**À la séance ordinaire du 3 mars 2020**

- D'accorder à "Daniel Gagnon, courtier en imprimerie" le contrat pour les services de graphisme et d'impression du bulletin municipal l'Info du Lac pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021.
- De demander à la ministre du développement économique local et régional, Mme Marie-Ève Proulx, qu'elle reconnaisse le rôle stratégique des pôles de développement dans le cadre de la prochaine Stratégie de gouvernance en matière de développement économique local et régional du Gouvernement du Québec.
- De confirmer le dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable de ses trois (3) réseaux municipaux pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.
- D'adopter le règlement numéro 198-2020 ayant pour objet des travaux de construction d'un entrepôt pour abrasifs et décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas un montant de 447 000 \$ amorti sur une période de vingt (20) ans.
- D'octroyer à "Camions GloboCam Québec et Lévis inc.", le contrat pour la fourniture d'un camion 6 roues 4 X 4 pour le déneigement avec les équipements afférents pour un montant de 394 364,25 \$ (taxes incluses).
- D'appuyer le Club Quad de la rivière Daaquam dans sa démarche auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin de permettre la circulation de quads près de l'école

Notre-Dame de Lac-Échemin sur la route 277.

- D'accepter la demande de dérogation mineure no. 2020-119 - Cloutier Auto Lac-Échemin inc., au 1615, route 277, lot numéro 3 601 336, zone 57-ch, à Lac-Échemin.
- D'accepter la demande de dérogation mineure no. 2020-120 - la Fabrique de la paroisse Sainte-Kateri-Tekakwitha, au 199, rue du sanatorium, lot numéro 3 602 608, zone 30-p, à Lac-Échemin.
- De confirmer l'embauche de Mme Catherine Boivin de Lac-Échemin comme responsable du camp de jour pour la saison 2020.
- D'octroyer le contrat pour l'aménagement d'un parc de planches à roulettes à Excavations Lafontaine & Fils inc. au montant de 87 243,21 \$ (taxes incluses).
- De présenter une motion de félicitations en faveur de M. Patrick Gourde de Garage B. Dupont Autos de Lac-Échemin qui a été reconnu meilleur vendeur de véhicules GM au Canada.

Le directeur général secrétaire-trésorier,

*Laurent Rheault* M.A.P., OMA

<sup>1</sup>Cette rubrique constitue un résumé très sommaire. Pour plus de détails concernant les résolutions adoptées, nous vous invitons à vous référer aux procès-verbaux dans toute leur intégralité qui sont disponibles pour consultation sur le site web de la municipalité au <http://www.lac-etchemin.ca/ordres-du-jour-proces-verbaux/>.

*Mat*  
*du directeur général*



**LA MUNICIPALITÉ  
DE LAC-ETCHEMIN  
TERMINE L'ANNÉE FINANCIÈRE  
2019 AVEC UN SURPLUS  
D'EXERCICE AU MONTANT  
DE 214 468 \$**

Le mardi 7 avril dernier, lors de la séance ordinaire mensuelle tenue à huit clos considérant la pandémie associée au coronavirus, les états financiers consolidés de la Municipalité de Lac-Échemin pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 ont été déposés officiellement par le directeur général et secrétaire-trésorier pour adoption par les membres du Conseil municipal. Ceux-ci ont été présentés et commentés par le vérificateur externe affecté au dossier, M. Éric Lachance de la firme Lemieux Nolet, comptables agréés.

Je tiens à souligner l'excellent travail de contrôle et de suivi effectué par

les directeurs des services municipaux et tout particulièrement celui de la directrice des services administratifs et son personnel affecté aux secteurs de la taxation et des finances.

Comme vous pouvez le constater en prenant connaissance du sommaire des activités financières présenté ci-dessous, celui-ci se caractérise par un excédent d'exercice de l'ordre de 214 468 \$, ce qui porte les excédents accumulés de fonctionnement, réserves financières et fonds réservés au 31 décembre 2019 de la Municipalité de Lac-Échemin à 1 285 554 \$ réparti comme suit : 331 070 \$ en excédent libre, 530 617 \$ en excédents de fonctionnement affectés et 423 867 \$ en réserves financières et fonds réservés.

Votre Conseil municipal, en collaboration avec les gestionnaires municipaux, vous livre encore, pour une 18<sup>e</sup> année consécutive depuis le regroupement municipal de novembre 2001, un excellent résultat financier qui permet ainsi à la Municipalité de Lac-Échemin de disposer de réserves financières substantielles pour la mise en place, au cours des prochaines années, de divers projets structurants pour la collectivité lacetcheminoise et ce, sans hypothéquer indûment sa capacité financière et par conséquent, l'endettement de ses citoyennes et citoyens.

Pour de plus amples renseignements au regard des états financiers 2019, je vous invite à consulter la rubrique « Budget et finances » inscrite au bas de la page d'accueil du site internet de la municipalité au [www.lac-etchemin.ca](http://www.lac-etchemin.ca).

Le directeur général/secrétaire-trésorier,  
*Laurent Rheault, M.A.P., OMA*

## Activités financières de fonctionnement à des fins fiscales consolidées

### Exercice terminé le 31 décembre 2019

Données	2019		2018
	Budget (non consolidées)	Réalizations (consolidées)	Réalizations (consolidées)
<b>Revenus</b>			
Taxes	4 900 390 \$	4 924 967 \$	4 734 511 \$
Paielements tenant lieu de taxes	294 610 \$	295 409 \$	284 563 \$
Quotes-parts			
Transferts	336 563 \$	395 729 \$	370 740 \$
Services rendus	326 944 \$	419 395 \$	428 624 \$
Imposition de droits	101 700 \$	140 297 \$	141 193 \$
Amendes et pénalités	11 450 \$	2 221 \$	8 530 \$
Revenus de placements de portefeuille			
Autres revenus d'intérêts	22 524 \$	53 624 \$	37 943 \$
Autres revenus	8 548 \$	80 902 \$	(14 798) \$
<b>Total des revenus</b>	<b>6 002 729 \$</b>	<b>6 312 544 \$</b>	<b>5 991 306 \$</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>			
Administration générale	913 497 \$	906 219 \$	836 005 \$
Sécurité publique	875 459 \$	762 059 \$	806 051 \$
Transport	1 480 630 \$	1 535 170 \$	1 529 882 \$
Hygiène du milieu	1 684 462 \$	1 677 766 \$	1 578 719 \$
Santé et bien-être	38 402 \$	34 864 \$	37 956 \$
Aménagement, urbanisme et développement	625 271 \$	627 522 \$	453 919 \$
Loisirs et culture	1 019 178 \$	1 058 253 \$	1 022 384 \$
Réseau d'électricité			
Frais de financement	118 686 \$	101 403 \$	99 057 \$
<b>Total des charges de fonctionnement</b>	<b>6 755 585 \$</b>	<b>6 703 256 \$</b>	<b>6 363 973 \$</b>
<b>Conciliation à des fins fiscales</b>			
<b>Immobilisations</b>			
Amortissement des immobilisations	(1 417 735) \$	(1 410 547) \$	(1 372 755) \$
Produit de cession			(18 250) \$
(Gain) perte sur cession			(35 516) \$
Réduction de valeur / Reclassement			
<b>Propriétés destinées à la revente</b>			
Coût des propriétés vendues		(60 000) \$	
Réduction de valeur / Reclassement			
<b>Prêts, placements à long terme à titre d'investissement</b>			
Remboursement ou produit de cession			
Provision pour moins-value / Réduction de valeur		(11 406) \$	(11 296) \$
<b>Financement</b>			
Financement à long terme des activités de fonctionnement			
Remboursement de la dette à long terme	380 300 \$	380 500 \$	437 955 \$
<b>Affectations</b>			
Activités d'investissement	258 609 \$	447 879 \$	232 162 \$
Excédent de fonctionnement non affecté	(100 000) \$	(81 253) \$	-
Excédent de fonctionnement affecté	(15 225) \$	(11 765) \$	(30 777) \$
Réserves financières et fonds réservés	141 195 \$	141 412 \$	144 783 \$
<b>Total de la conciliation à des fins fiscales</b>	<b>(752 856) \$</b>	<b>(605 180) \$</b>	<b>(653 694) \$</b>
<b>Excédent (déficit) de l'exercice à des fins fiscales</b>	<b>- \$</b>	<b>214 468 \$</b>	<b>281 027 \$</b>
<b>Solde des excédents de fonctionnement, réserves financières et fonds réservés au 1<sup>er</sup> janvier 2019</b>			
Affectations durant l'exercice		(484 049) \$	
Excédent de l'exercice		214 468 \$	
<b>Solde des excédents de fonctionnement, réserves financières et fonds réservés au 31 décembre 2019</b>		<b>1 285 554 \$</b>	

## Services municipaux

### Nouvelle salle Louis Leblond



Monsieur Hervé Gagnon, ancien président de l'OMH des Etchemins présente la plaque qui sera bientôt fixée dans la salle à Madame Monique Roy-Leblond, épouse de Louis Leblond. Sur la photo également, Mesdames Huguette Drouin, Irène Chabot, Raymonde Lachance, Odette Poulin et Judith Leblond ainsi que Messieurs Paul Poulin et Gilles Gagnon (ancien directeur de l'OMH de Etchemins).

Le 29 février dernier, d'anciens membres du conseil d'administration de l'OMH Lac-Etchemin se sont réunis afin de nommer officiellement la salle commune de la bâtisse le Riverain, salle Louis Leblond. Louis Leblond fut membre fondateur du Conseil d'administration de l'OMH Lac-Etchemin en 1973. Il fait parti de ceux qui ont octroyé le mandat de construction de l'édifice.

Reconnu pour ses valeurs de qualité du service, d'innovation, de collaboration et de cohérence, Monsieur Leblond était aussi un confident pour les locataires et une personne de confiance pour eux. Il avait à cœur de répondre aux besoins en habitation des citoyens par une approche intégrée et durable.

Il fut membre du Conseil d'administration et du comité de sélection jusqu'à son décès en août 2017. Son implication pour la cause du logement social a duré près de 45 ans et méritait d'être soulignée en nommant cette salle commune en son honneur.



### Votre générosité nous permet de passer de beaux moments !

Comme à chaque hiver, depuis bon nombre d'années, de valeureux bénévoles entretiennent des sentiers dans plusieurs boisés de notre municipalité et permettent à nos résidents de pratiquer la marche, le ski de fond et

la raquette en toute quiétude.

Nous désirons les remercier très sincèrement pour leur grande générosité et leur disponibilité, car sans eux rien de tout cela ne serait possible. Merci aussi à tous ces propriétaires de boisés qui acceptent que nous puissions utiliser leur propriété pour bénéficier, jour après jour, de ces activités de plein air. Sachez que les adeptes sont de plus en plus nombreux au fil des années.

Votre générosité contribue grandement à la bonne forme physique des gens de notre patelin et vous nous permettez d'apprécier la saison hivernale.

Un grand merci pour votre belle initiative.

Les nombreux utilisateurs.



### *Prendre soin de notre lac, c'est l'affaire de toutes et tous !*

La santé et la préservation de la qualité de notre lac découlent d'actions communes partagées par toute la population Etcheminoise, entre autres, les riverains... voisins de ce plan d'eau magnifique, mais aussi toutes celles et ceux faisant partie de son bassin versant. Notre lac, en plus d'être notre principale source d'eau potable, a des impacts sur toute l'économie de notre municipalité, donc tous les citoyens dépendent de sa santé. Conséquemment, tous les résidents doivent voir à la préservation de notre lac et cela peut se faire par de simples petits gestes. Voici comment :

- ✓ Préservez une bande riveraine le plus possible à son état naturel au lac, mais aussi à tous les petits cours d'eau qui l'alimentent. La bande riveraine se veut d'au moins 10 mètres lorsque la pente est de moins de 30% et de 15 mètres si c'est plus. La rive est très importante pour capter tous les sédiments et contaminants que la pluie pourrait apporter avec elle vers le lac;
- ✓ Ne tondez pas vers le lac ni dans la rue (la plupart des égouts pluviaux vont au lac), ramassez les résidus de gazon qui pourraient se rendre au lac;
- ✓ Aménagez votre accès, d'au plus de 5 mètres de large, vers le lac à la diagonale afin de ne pas créer une descente d'eau de pluie directe vers ce dernier. L'accès se doit d'être le plus naturel possible (en gazon);
- ✓ Réduisez votre empreinte autant que possible dans la rive en évitant de mettre les accessoires dans la rive (quai, foyer, embarcation) afin de ne pas piétiner la végétation autour;
- ✓ Tous les quais se doivent d'être flottants ou sur pilotis afin de laisser le libre passage à l'eau en dessous;
- ✓ N'utilisez pas de pesticide pour entretenir votre pelouse;
- ✓ Préservez autant que possible les arbres sur votre terrain et si vous en coupez un, remplacez-le par un autre;

- ✓ Si vous effectuez des travaux forestiers, effectuez de la coupe sélective et préservez tous les écoulements d'eau (fossés, ruisseau) afin de ne pas envoyer de sédiments vers le lac ainsi que les milieux humides (marécage, marais, tourbière);
- ✓ Faites vider votre fosse septique à tous les 2 ans pour une résidence ou aux 4 ans pour un chalet;
- ✓ Lorsque vous visitez un autre plan d'eau, faites laver votre embarcation adéquatement afin d'éviter le transport d'espèces envahissantes (tel que le myriophylle à épis, la moule zébrée, etc.);
- ✓ Ne pêchez pas avec des appâts vivants;

Chacun de vos gestes compte! Ensemble nous réussirons à conserver notre lac en santé pour longtemps. N'hésitez pas à contacter votre service d'urbanisme si vous avez besoin de conseils.

Merci de votre collaboration.

*Eric Guenette*

Directeur des services publics de l'urbanisme et de l'environnement

## *L'association de protection du lac Etchemin (APLE)* **vous informe**

Actuellement la municipalité est à réviser le plan directeur et le plan d'action du bassin versant du lac Etchemin, lors de notre dernier conseil d'administration nous avons été consultés à ce sujet. Il a été convenu que MM. Pierre St-Hilaire et Raymond Boutin, membres du CA de l'APLE rencontrent le maire M. Camil Turmel et le directeur des Services publics, Urbanisme et Environnement M. Eric Guenette, afin de compléter la consultation.

Les membres du conseil d'administration tiennent à souligner le travail du Conseil municipal qui :

1. Veille à la réduction de l'épandage des sels de voirie (abrasif) sur les routes pendant la saison hivernale.
2. Vérifie la fréquence de la vidange des fosses septiques.
3. Continue à promouvoir le lavage des embarcations (800 vignettes ont été remises en 2019).
4. A adopté une nouvelle réglementation ayant pour objet l'obligation pour toute personne qui utilise le lac Etchemin à toutes fins d'en préserver la propreté (règlement numéro 199-2020).

Nous tenons aussi à vous remercier en tant que résident et/ou riverain pour vos efforts à :

1. Faire laver votre embarcation si vous changez de cours d'eau pendant la saison estivale et à vous procurer une vignette à moins que vous en possédiez déjà une.
2. Réduire la vitesse de votre embarcation sur le lac afin de protéger la qualité des rives.
3. Réduire l'épandage des pesticides et fumier pour protéger le lac.
4. Afficher le Code d'éthique du lac Etchemin bien en vue si vous louez votre maison ou chalet pendant la saison estivale.
5. Prendre votre carte de membre de l'APLE pour nous aider à promouvoir une saine protection de notre lac.

### Club nautique

Deux membres de l'APLE siègent maintenant sur le conseil d'administration; MM. Dany Bouchard et Alain Laflamme. Les nouveaux propriétaires du Camping du Lac-Etchemin ont aussi confirmé leur participation pour la gestion du Club nautique.

Nous regardons la possibilité d'offrir un emplacement pour héberger quelques embarcations non-motorisées pour les résidents pendant la saison estivale. Si vous avez de l'intérêt, fournir votre nom à Mme Marie-Luce Giguère au 418 625-5106.

*Marie-Luce Giguère*

Pour le conseil d'administration de l'APLE

**solutions  
ecofitt**

**Prestataire  
de services  
d'Hydro-Québec**

## *Le printemps s'en vient, pensez à économiser l'eau*

Avec le retour du printemps, l'arrosage extérieur va faire augmenter l'utilisation d'eau potable. Avec les étés chauds, les réserves d'eau diminuent parfois de manière inquiétante pour l'approvisionnement. Aidez-nous à économiser cette ressource essentielle en respectant les heures d'arrosage (voir sur notre site internet pour de plus amples détails), en n'utilisant pas l'eau inutilement, en utilisant des bassins d'eau de pluie pour arroser vos jardins et en vous procurant une trousse du **Programme de produits économiseurs d'eau et d'énergie homologués WaterSense®** d'Hydro-Québec.



### Trousses d'économie d'eau

Dans le cadre du programme d'économie d'eau potable, nous avons des trousse d'économie d'eau potable (d'une valeur de 25 \$) en vente au bureau municipal au coût de 10 \$. Ces trousse comprennent :

- 1 pomme de douche téléphone ajustable à neuf jets et trois réglages de massage, notamment un jet ultrafin ou puissant, en thermoplastique ABS avec une connexion en laiton, cordon de 2 m (6 pi) et support pour la douche.
- 1 aérateur de robinet de salle de bain en laiton au fini chromé poli avec système d'aération à raccords filetés doubles adaptables aux prises

mâles ou femelles.

- 1 sablier de douche 5 minutes.

Faites-vite, les quantités sont limitées.

Chaque petit geste compte, aidez-nous à protéger votre environnement



## PROGRAMME D'INCITATION À LA FLORAISON DES COMMERCES, INDUSTRIES ET INSTITUTIONS

La Municipalité de Lac-Etchemin, comme l'an dernier, aux fins d'inciter les commerces et industries à procéder à l'aménagement de fleurs sur leur devanture, renouvelle son programme de subvention accessible à chaque commerçant propriétaire qui voudrait participer à l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Pour ce faire, la municipalité remboursera à chaque propriétaire et/ou chaque propriété **50 % de la facture d'achat de végétaux jusqu'à concurrence de 250 \$ (preuve à l'appui)** en autant que ceux-ci servent à la décoration de la devanture du commerce. Toutefois, le propriétaire se doit d'avoir dépensé **une somme minimale de 100 \$** en horticulture (achat de végétaux, pots, travaux de terrassement, conception d'aménagement). Cet aide est non combinable à un autre programme.

### CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ GÉNÉRALES :

- Bâtiments admissibles : tous les commerces, industries ou institutions du territoire de la municipalité dont l'activité principale est commerciale, industrielle ou institutionnelle.
- L'aménagement subventionné devra obligatoirement se retrouver dans la cour avant du commerce et visible de la route.
- Les aménagements ne doivent pas entrer en contradiction avec les autres règlements municipaux (voir arbres prohibés, respect du triangle de visibilité).

Chaque propriétaire pourra participer à ce programme en se présentant au bureau de la municipalité afin de compléter le formulaire prévu à cet effet. Un montant de 2 500 \$ est prévu par année pour ledit programme. Le programme sera disponible du **1<sup>er</sup> mai au 30 juin** ou jusqu'à ce que le montant total soit atteint.

# LE COMPOSTAGE, C'EST SI FACILE ET C'EST PAYANT

*Pour une nouvelle habitude de vie concernant vos déchets*

La Municipalité de Lac-Etchemin désire vous sensibiliser sur l'importance de composter à la maison.

La suite logique de vos déchets devrait être, le recyclage, le compostage et finalement, les ordures. De cette manière, beaucoup moins de matières seraient envoyées à l'enfouissement. En plus de générer des coûts pour l'enfouissement, il faut ajouter les coûts de transport. Les matières que vous envoyez au composte ne vous coûtent rien et de plus, elles vous procurent du compost gratuitement.

Composter vous demande que très peu d'effort. Vous n'avez qu'à vous procurer une compostière et l'installer à l'arrière de votre résidence, vous y déposez vos matières et brassez le tout de temps en temps.

Des informations sont disponibles sur notre site internet au [www.lac-etchemin.ca](http://www.lac-etchemin.ca), pour celles et ceux désirant en savoir davantage afin de démarrer du bon pied.

**Vous pouvez vous procurer dès maintenant votre compostière (voir photo) auprès de la Municipalité de Lac-Etchemin ou en téléphonant à nos bureaux au 418 625-4521 au coût de 30\$ (valeur de 80 \$, valable pour un temps limité).**



## AVIS IMPORTANT AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS Gardons notre municipalité belle et propre

Le printemps est le temps où la neige fond pour laisser place aux fleurs, mais apparaissent aussi certains petits cadeaux moins agréables laissés par nos animaux de compagnie. C'est pourquoi nous demandons la col-

laboration de tous afin que lors de promenades dans les rues de la municipalité et plus particulièrement dans le secteur de la 2<sup>e</sup> Avenue (sur les trottoirs), chaque propriétaire de chiens ramasse les excréments laissés par leur toutou.

Ce geste démontre un esprit de civisme et de respect envers le reste de la communauté.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration habituelle.



## La cueillette des déchets en période de dégel

Comme vous le savez, la période de dégel du lundi 25 mars (00 h 01) au vendredi 24 mai (23 h 59) est commencée. Par conséquent, nous devons adapter le poids du véhicule de collecte afin de respecter les exigences de Transport Québec, ce qui pourrait occasionner des retards lors de la cueillette des déchets et faire décaler l'horaire de la collecte. Si tel est le cas, vous n'avez qu'à laisser votre bac en bordure du chemin afin qu'il soit ramassé.

De plus, après avoir fait le ménage de votre terrain, il est important de ne pas mettre de gravier, de sable ou de matières vertes (feuilles, gazon, etc.) dans votre bac. Ces matières peuvent très bien être disposées ou compostées sur votre terrain ou, si vous n'avez pas d'endroit propice sur votre terrain, vous pouvez en disposer à l'Écocentre situé au bout de la rue Deblois. Ces matières contribuent énormément à alourdir nos transports et nos coûts d'enfouissement et, par le fait même, votre taxation.

Merci de votre collaboration et de votre compréhension.

*Éric Guenette*

Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement

## ENTRETIEN DES TERRAINS et appel au civisme

Sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin, il est défendu aux propriétaires et aux occupants de laisser des nuisances aussi bien que des vidanges éparpillées sur un terrain.

L'entreposage de carcasses d'automobiles, de matériaux de construction et de démolition, de ferraille, de machinerie ou de pièces de machinerie, d'outils ou d'autres objets hétéroclites est prohibé dans tous les secteurs résidentiels et dans les secteurs commerciaux à l'exception des ateliers de débosselage et des ateliers d'usinage.

En effet, en vertu du règlement de zonage numéro 62-2006, article 10.1.6, il est stipulé que tous les terrains, occupés ou non, doivent être laissés li-

bres de **déchets**, de **détritus**, de **rebut**s, de **pièces de véhicule** et de **véhicules désaffectés**.

Un véhicule est considéré comme étant désaffecté lorsque celui-ci a été fabriqué depuis plus de sept ans, non immatriculé pour l'année courante et hors d'état de fonctionnement.

De plus, tout terrain en milieu urbain se doit d'être tondu périodiquement de façon à ce que le gazon ne dépasse pas une hauteur de 15 cm.

Notez que si vous désirez disposer de vos matières encombrantes, vous pouvez les apporter à l'Écocentre (voir article dans cette publication) ou encore les laisser à la Ressourcerie Bellechasse si c'est un meuble en bon état.

Le service d'urbanisme demande votre collaboration afin de faire en sorte que notre municipalité soit belle et demeure un lieu agréable à vivre pour tous. Bref, cette démarche vise l'équité entre tous les contribuables de la Municipalité de Lac-Etchemin qui ont à cœur l'entretien de leur terrain et la propreté de notre milieu.

*Éric Guenette*

Directeur des Services publics Urbanisme et Environnement

## CHRONIQUE DU SERVICE D'URBANISME

### 1- DES TRAVAUX EN VUE, INFORMEZ-VOUS SI UN PERMIS OU UN CERTIFICAT D'AUTORISATION EST NÉCESSAIRE.

Une autorisation municipale peut être nécessaire, entre autres, pour les travaux énumérés ici. Informez-vous auprès de votre municipalité :

- Construction, agrandissement, déplacement et démolition d'un bâtiment;
- Revêtement extérieur;
- Remise, garage, abri d'auto;
- Toiture;
- Changement de fenêtres et de portes;
- Construire, rénover ou remplacer : galerie, balcon, patio et escalier;
- Tous les types de piscine dont la profondeur est de 60 cm ou plus;
- Clôture, haie de cèdres, muret;
- Enseigne publicitaire;
- Travaux dans la rive (coupe d'arbre, quai et remblai);
- Travaux dans un cours d'eau (ponceau, enrochement, quai, etc.);
- Coupe forestière commerciale;
- Finition du sous-sol;
- Rénovation de salle de bain, cuisine, chambre à coucher;
- Changement des divisions intérieures;
- Changement de revêtement de plancher;
- Changement d'usage (nouveau commerce, ajout d'un logement, changement de vocation du bâtiment ou du logement, etc.);
- Tous travaux d'installation septique;
- Tous travaux concernant le prélèvement d'eau potable;
- Vente de garage en dehors des dates ciblées par la municipalité;
- Etc.

### 2- ATTENTION!! Au sujet de votre demande de permis à la municipalité

Prenez-vous à l'avance pour formuler votre demande de permis afin de

nous permettre de vous garantir un meilleur service. La municipalité dispose de **TRENTE (30) JOURS** pour étudier votre demande lorsqu'elle est complète. De plus, le fait d'avoir déposé votre demande de permis à la municipalité et parfois même d'avoir payé votre permis avant de le recevoir ne vous autorise pas à débiter vos travaux. **Vous êtes autorisé à entreprendre les travaux seulement lorsque vous avez votre permis en main. Savez-vous que pour accélérer le traitement de votre demande, vous pouvez effectuer votre demande de permis en ligne via notre site internet.**

Pour connaître les disponibilités de notre inspecteur, **veuillez consulter notre site internet. Il est préférable de prendre un rendez-vous en appelant au 418 625-4521.**

### 3- Enlèvement des abris d'hiver

L'hiver étant terminé, n'oubliez pas que les **abris temporaires (incluant l'abri de type « Tempo ») se doivent d'être démantelés complètement et retirés avant le 15 mai.**

### 4- Protection des arbres

Avant de planter et/ou de couper un arbre, informez-vous au bureau municipal. Certaines espèces sont prohibées (les peupliers et les saules), tandis que d'autres sont protégées (les arbres de 30 cm de diamètre dans la marge avant à l'intérieur du périmètre urbain, sans oublier tous les types d'arbres faisant partie d'une bande de protection riveraine).

### 5- Règlement sur l'installation de piscines privées

Pour tous les types de piscines dont la profondeur est de 60 cm ou plus, avant de commander et de procéder à l'installation, vous devez vous informer de la réglementation à respecter. Pour l'installation, une demande de certificat d'autorisation à la municipalité devra être déposée. Voir l'article sur notre site internet ou contactez-nous pour de plus amples détails.

### 6- Vidange des fosses septiques

Afin d'assurer une plus longue vie à votre installation et d'éviter de polluer votre environnement, il est nécessaire d'effectuer une vidange de votre fosse septique régulièrement, soit aux deux ans pour les résidences permanentes et aux quatre ans pour les résidences secondaires (chalet). Notez qu'il n'existe aucun droit acquis en matière d'environnement. Si votre installation est polluante, il est de votre responsabilité de voir à régulariser la situation conformément aux normes du ministère. Collaborons ensemble à laisser un environnement sain aux générations futures.

### 7- Bâtiments dangereux et/ou écrasés

Après la saison d'hiver, il est important de vérifier l'état de vos bâtiments et, si nécessaire, d'entreprendre des démarches pour rendre vos immeubles sécuritaires. Tout bâtiment dangereux ou écrasé se doit d'être réparé ou démolé. Contactez le service d'urbanisme afin de vérifier les normes en vigueur à ce sujet.

### 8- Câble d'acier en guise de clôture ou de barrière

Pour fins de sécurité, les propriétaires de terrain ayant des câbles d'acier en guise de clôture ou de barrière devraient y attacher au moins un fanion ou un drapeau plutôt que de simples rubans de couleur afin de réduire les

risques d'accident que représente l'installation d'une clôture de ce type. Voyez à le remplacer au besoin.

Merci à la population pour votre collaboration sur le respect de la réglementation et en cas de doute sur certaines règles, mieux vaut prendre vos informations à l'endroit approprié, soit à la municipalité. Bonne saison estivale à toutes et à tous.

*Éric Guenette*

Directeur des Services publics, Urbanisme et Environnement

*Organismes  
communautaires*

## *Le Comité d'embellissement* **VOUS INFORME...**

Avec l'arrivée du printemps, le retour de la chaleur et des belles journées ensoleillées, le Comité d'Embellissement a retrouvé son enthousiasme et planifie déjà ses activités pour une autre belle saison. Nous avons établi quelques priorités. La première est de poursuivre notre plan triennal, il nous reste donc deux plates-bandes à revisiter, celle dans le secteur des Appalaches et celle à la sortie de la Station, nous souhaitons leur donner un meilleur impact visuel... Dans certaines des autres plates-bandes, nous voulons varier nos fleurs annuelles et effectuer certains petits réaménagements. De plus, nous voulons aussi intégrer des œuvres d'art dans certaines plates-bandes. Nous allons installer un héron à la plate-bande située à l'intersection de la 1<sup>re</sup> et de la 2<sup>e</sup> Avenue. Nous sommes ouverts à d'autres propositions d'artistes pour intégrer des œuvres dans d'autres aménagements. S'il y a des artistes intéressés, vous pouvez communiquer avec la municipalité ou les membres du CELE pour nous faire des propositions.

La municipalité a comme projet d'installer des oriflammes sur la 2<sup>e</sup> Avenue et nous souhaitons organiser un concours pour ces nouvelles oriflammes. Un concours de photographies qui aurait pour objectif de mettre en valeur les différents attraits de notre milieu. Nous allons vous revenir sur ce concours et nous vous donnerons plus d'informations dans le prochain Info du Lac.

Nous sommes à la recherche d'un ouvrier en horticulture afin d'assurer l'entretien des différentes plates-bandes de la municipalité. Cette personne sera responsable d'effectuer l'entretien des différents aménagements et cela sous la supervision du Comité d'Embellissement. Il s'agit d'un travail rémunéré qui s'échelonne de la fin mai à la mi-octobre. La personne dispose d'une certaine latitude quant aux moments où elle désire s'acquitter des tâches d'entretien. Toute expérience dans le domaine est un atout.

En terminant, nous sollicitons une fois de plus la participation des citoyens, des commerçants ou tous autres organismes afin qu'ils créent des îlots de verdure ou procèdent à l'aménagement d'espaces verts, de plates-bandes

ou jardins de fleurs, ce qui contribue à embellir la municipalité. La plantation d'arbres est toujours valorisée et donne un cachet particulier à tout aménagement sans en oublier tous les bienfaits. Le Comité est très enthousiaste et espère vivre une belle saison en réalisant de beaux projets.

*Gervaise Turmel* pour le Comité d'embellissement



## Le Comité d'embellissement recrute

Un simple rappel pour aviser la population que nous sommes toujours en recrutement de bénévoles pour le comité d'embellissement.

Vous pouvez faire partie du Comité d'Embellissement ou encore être membre du Comité des Amis.

Pour vous inscrire, vous pouvez communiquer avec les membres du Comité ou encore directement au bureau de la municipalité.



## Un jardin collectif éducatif et intergénérationnel prend racine à Lac-Etchemin

Des citoyens de Lac-Etchemin, Martine Lambert et André Poulin, ont mis leurs idées et leurs habiletés en commun afin de démarrer un jardin collectif éducatif. Celui-ci se veut non seulement un lieu de partage du travail et de la récolte, mais un lieu d'apprentissage pour petits et grands. Grâce au soutien de divers partenaires dont la Municipalité de Lac-Etchemin, le regroupement À petits pas 0-5 ans (soutenu par Avenir d'Enfants), un premier jardin a pris forme en juin 2019.

Ce sont les enfants et les parents de l'Espace famille et des élèves de maternelle qui ont mis en terre les premiers plants dans les quatre grands bacs construits par la municipalité sur le terrain de l'aréna. Les sourires, la joie et l'entraide étaient au rendez-vous. Certains enfants creusaient des

trous, tandis que d'autres arrosaient et transplantaient les plants sous les conseils avisés de M. Poulin; pendant que les plus petits peignaient sur des roches afin d'identifier les légumes dans les bacs. Tout au long de l'été, les citoyens sont passés au jardin et les enfants du Camp de jour ont fabriqué quatre gros épouvantails.

Le jardin est un projet collectif et rassembleur qui a besoin de la participation de tous afin de fleurir et perdurer dans le temps. Sa mission est d'éduquer, de rassembler, de permettre aux citoyens de tous âges de mettre les mains à la terre et de déguster de beaux légumes frais. Le jardin sera amélioré à l'été 2020 avec l'accompagnement de la Coopérative des Choux Gras spécialisée dans la permaculture et les aménagements comestibles. Il sera désormais situé devant le Centre des arts et de la culture. Un beau projet qui ne fera que grandir afin de devenir un lieu d'échanges, de partage et de rencontre entre les diverses générations.

Afin de bien partir la saison 2020, nous aurons besoin de bénévoles dès la fin du mois de mai pour la réalisation de différentes tâches entourant l'aménagement du nouveau jardin ainsi que la mise en terre des premiers plants. Pour plus d'informations ou pour signifier votre intérêt, contactez: Mireille Lessard, agente de promotion des saines habitudes de vie au CISSS de Chaudière-Appalaches (418 625-3101 p. 42230.)



## Cuisine collective, moi j'embarque...

La cuisine collective est un petit groupe de personnes qui mettent en commun temps, argent et compétences pour confectionner des plats économiques, sains et appétissants qu'elles rapportent chez elles. Elle s'adresse à toutes les personnes qui ont le souci d'une saine alimentation pour elles et leur famille, tout en ayant la possibilité de s'impliquer dans leur communauté.

Les cuisines collectives, c'est plus que de la cuisine. Elles permettent de sortir de la maison, faire des rencontres et tisser des liens d'amitiés; construire la confiance en soi; valoriser l'autonomie et la prise en charge; valoriser, acquérir et partager ses connaissances; expérimenter des projets de travail; construire un réseau d'entraide; tisser des liens avec des agriculteurs et encourager l'agriculture écologique et locale.

Envie de faire partie d'un groupe ou d'en démarrer un nouveau, dans votre municipalité....on a tout pour vous soutenir.

*Martine Lambert*, animatrice  
des cuisines collectives: 418 625-4112





## Lancement de l'année pastorale 2020 au Sanctuaire Notre-Dame d'Etchemin

L'abbé Hervé Bernard, recteur, et l'équipe du sanctuaire vous invitent le dimanche 10 mai 2020 à 15 h à participer à la messe d'ouverture officielle de la saison pastorale.

Monseigneur François Thibodeau, évêque émérite, a accepté avec joie de présider cette célébration.



Jusqu'au 4 octobre, le sanctuaire accueille les

pèlerins qui souhaitent vivre des temps de prière et de ressourcement.

Les portes vous sont grandes ouvertes de 13 h 30 à 16 h à tous les jours. Les lundis, mardis, mercredis, jeudis, samedis et dimanches à 19 h, un prêtre préside l'Eucharistie. La célébration du mercredi est spécialement dédiée aux Amis du Sanctuaire.

L'Assomption de la Vierge Marie, le 15 août, est

toujours fêtée de façon grandiose le jour même de la fête, mais aussi à compter du 6 août, au cours de la neuvaine préparatoire.

Comme par le passé, les fidèles de toutes les paroisses, les familles et les groupes qui désirent organiser un pèlerinage ou souligner un événement sont les bienvenus. Vous pouvez réserver une date en téléphonant à l'une ou l'autre des personnes suivantes, soit : l'abbé Hervé Bernard au 418 625-4551 ou au presbytère de Sainte-Germaine-de-Lac-Etchemin au 418 625-3381.



## Invitation TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE

Le 28<sup>e</sup> tournoi de golf-bénéfice de la Fondation Sanatorium Bégin se tiendra le vendredi 5 juin 2020, au Club de golf Coopératif de Lac-Etchemin. Cette activité est sous la présidence d'honneur de MM. Jean-François et Maxime Côté cofondateurs du Groupe financier C2.

Le coût d'inscription est de 75 \$ pour golf et souper et 50 \$ pour le souper seulement. La date limite d'inscription est le 29 mai.

Les personnes intéressées à participer à cette activité sont invitées à communiquer avec Mme Claudine Leblanc au 418 625-3101 poste 42460.

Les fonds amassés permettront à la Fondation, de procéder à l'achat d'équipements spécialisés, de maintenir des services d'intégration au travail à l'Atelier du Lac, pour des personnes ayant certaines déficiences et d'assurer un service de soins palliatifs sur tout le territoire desservi.

BIENVENUE À TOUTES ET À TOUS.

CONNAIS-TU LES SERVICES DE TON CJE

### ÉCOLE AUTREMENT

Apprentissage sur mesure  
Création de nouvelles amitiés  
Activités & sorties

### EMPLOYABILITÉ

CV et lettre tendance  
Pratique d'entrevue  
Recherche d'emploi

### ORIENTATION

Choix de carrière  
Bilan de compétences  
Information scolaire

### J'REPARS À 9

Nouveau départ  
Accompagnement dans tes projets

LUNDI AU JEUDI | 8H-16H30  
VENDREDI | 8H-15H



1554, route 277, bureau 2, Lac-Etchemin | 418.625.2533



La bibliothèque L'Élan vous informe

En raison des risques de santé causés par la propagation du COVID-19, la bibliothèque nouvellement rénovée est fermée pour une période indéterminée. Actuellement tous les biens culturels de la bibliothèque sont en place dans les rayons, mais ils sont inaccessibles.

Durant la fermeture, la bibliothèque L'Élan en-

courage fortement tous les usagers à explorer les ressources numériques du réseau auquel elle est affiliée.

#### Ressources numériques offertes par le Réseau-Biblio

Les ressources numériques proposées à distance comprennent l'emprunt de livres numériques, la consultation de magazines en ligne (plus de 30 revues), l'accès au site Web de la revue Protégez-vous ainsi que deux ressources en généalogie.

Les usagers qui ont besoin d'aide pour accéder aux ressources en ligne peuvent consulter le site Internet du Réseau-Biblio de la CNCA pour remplir un formulaire en ligne. Un technicien du Réseau les contactera dans les meilleurs délais pour qu'ils accèdent aux services dont ils ont besoin.

#### Invitation aux usagers de prendre le tournant informatique

Savez-vous qu'il est fort utile de transmettre votre adresse courriel à la Bibliothèque L'Élan? En lui transmettant cette information, vous serez avisés par courriel que votre abonnement ou vos prêts arrivent à échéance ou sont en retard et que vos réservations sont disponibles...

La bibliothèque pourrait également utiliser votre courriel pour vous faire connaître les nouveaux livres au répertoire, l'ajout d'un nouveau service, une fermeture imprévue, la tenue d'une activité d'animation... N'hésitez pas à lui transmettre votre adresse courriel afin de gérer vos prêts à domicile et de mieux connaître les services qu'elle vous offre. L'adresse courriel de la bibliothèque est [biblio@sogetel.net](mailto:biblio@sogetel.net).

MES BUTS  
EN 2020

SI UN RETOUR À  
L'ÉCOLE FAIT  
PARTIE DE TES  
RÉSOLUTIONS...

On a la solution!

INSCRIPTIONS EN TOUT TEMPS: 418 625-2533



### Autres offres de ressources du Réseau

Le Réseau offre des ressources documentaires et audio-visuelles pour aider les proches aidants dans leur accompagnement de personnes malades ou non-autonomes. Quinze cahiers thématiques sont offerts gratuitement sur le site Web du programme Biblio-Aidants.

### Ateliers numériques tenus localement

Après l'ouverture de la bibliothèque, le comité informatique offrira des ateliers numériques pour faciliter l'accès aux services informatiques du réseau aux usagers désireux de prendre le tournant informatique. Des techniciens du réseau feront l'animation de ces séances et les usagers n'auront qu'à s'y présenter avec leurs portables, tablettes etc. Ce service sera gratuit et gratifiant pour tous!

### Ajouts de nouveautés au répertoire en janvier 2020

Parmi les dernières acquisitions de livres de la **section des adultes**, on retrouve les **documentaires** «Anne Hébert, vivre pour écrire», «Renaître—Oser vivre après une tragédie», «Bernard Landry : l'héritage d'un patriote», «Scotty, une vie de hockey d'exception» de Ken Dryden, «La mémoire qu'on nous a volée», «Guérir Alzheimer : comprendre et agir à temps», «La fin d'Alzheimer», «Kilomètre zéro- le chemin du bonheur» et les **romans** «La quête d'Alice Gagnon», «Ne t'enfuis plus», «L'offrande grecque-Inédit», «Marie-Camille t. 1», «Le 17<sup>e</sup> suspect» de J. Patterson, «Plus que parfait» de D. Steel, «Le silence des sept nuits 2 t.», «Une bourgeoise d'exception», «Une vérité à deux visages» de M. Connelly, «Après tout t. 3», «Les chemins du destin», «Du côté des Laurentides» de L. Tremblay, «La maîtresse de l'horloger» de G. Monette, «Les testaments» et «Traverser la nuit» de M. Laberge.

Dans la section jeunesse, on retrouve les **bandes dessinées** «Astérix 38 La fille de Vercingétorix», «Michel Vaillant t. 8», «Alpha 14», «Guide des Pokémon légendaires et fabuleux», Les Schtroumpfs et le village des filles», «Mélusine- La guerre sans magie», «Airborne 44 Sur nos ruines t. 8», «Blake et Mortimer t. 25», «Garfield 69», «Buck Danny 57», «Vacheries des Nombres t. 2», «Expériences de Mini-Jean t. 3»; les romans «Juliette à Londres», «Juliette à Hawaï», «La malédiction des Dragensblôt t. 2 et 3», «Les ailes d'Alexane t. 9», «Filles modèles t. 1», «Je t'aime, moi non plus t. 3», «Ti-Guy la Puck, t. 5», «Amies pour la vie» et «Aventure Minecraft»; les **documentaires** «L'ABC des filles 2020», «P'tit Garçon découvre les engins de chantier», «Minecraft- le choc», «Dix filles allumées : des parcours inspirants», «Les robots» et les **albums** «L'alouette en liberté» de F. Leclerc, «Le premier jour d'école pour Mme Pépin», «Vive le partage!», «Les vacances de l'ours polaire impopulaire», «Cajoline - La peur », «Cherche avec Stella!» et 15 autres albums.

### Réorganisation de la gestion de la bibliothèque L'élan après l'ouverture

Après l'ouverture viendra la réorganisation de la gestion de la bibliothèque pour l'ACTUALISER et en faire un ESPACE CITOYEN à fréquenter davantage dans notre municipalité : un lieu de culture, de lecture, d'information, d'animation et de rencontre dans une atmosphère chaleureuse, cordiale et détendue. La bibliothèque devra être davantage accessible à tous, individus ou organismes. Pour ce faire, le nombre de bénévoles devra être substantiellement augmenté pour offrir plus de services à la population. Notre nouvelle bibliothèque sera telle que nous la ferons. À NOUS DE RELEVER CE DÉFI ENSEMBLE...

*Jacques Gagnon*, responsable  
Bibliothèque L'Élan



### Inscriptions au camp de jour pour ados de Lac-Etchemin

Encore une fois cette année, nous offrons la possibilité aux adolescents qui auront 12, 13 ou 14 ans le 30 septembre 2020, de participer au camp de jour pour ados, organisé par la MDJ. Ce camp de jour compte 10 journées d'activités, réparties sur 6 semaines. 14 places sont disponibles. Les inscriptions auront lieu jeudi le 30 avril, de 18 h à 20 h et samedi le 2 mai, de 9 h à 11 h directement à la MDJ le Chabotté (242, 2<sup>e</sup> avenue, Lac-Etchemin). Il vous sera aussi possible de vous inscrire jusqu'au 5 juin, en communiquant avec nous par courriel (mdj\_chabotte@hotmail.com) ou encore par téléphone, au 418 594-5886 ou au 418 228-5541, poste 54400.

### Soirée pizza avec invités spéciaux

Vendredi le 1<sup>er</sup> mai prochain, nous organisons une soirée pizza avec invités spéciaux, à la MDJ l'Ado-Manie de St-Prosper. Un transport partant à 17 h 30 de la MDJ le Chabotté de Lac-Etchemin est offert. Les jeunes cuisineront des pizzas, puis participeront à une conférence de l'organisme Gris. Leur mission étant de favoriser une meilleure connaissance de la diversité

sexuelle et de genre. Cette activité est gratuite. Réservez votre transport par téléphone au 418 228-5541, poste 54400 ou directement au bureau de la MDJ de l'École des Appalaches de Sainte-Justine.

### Canettes

Nous vous rappelons que vous pouvez laisser vos canettes vides en tout temps à la remise qui est située sur le terrain de la MDJ. De plus, vous pouvez nous appeler à tout moment au 418 594-5886, et nous passerons les récupérer à la maison.

### Suivez-nous

Nous vous invitons à vous abonner à nos pages sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer.

Facebook : Maison de jeunes l'Olivier des Etchemins

Instagram et TikTok : mdj\_olivier

*Flavie Poulin*

Animatrice responsable de la Maison de jeunes l'Olivier des Etchemins



**MARCHÉ AUX PUCES**  
**LE GOÛT D'AGIR**

Le « **GOÛT D'AGIR** » est fier de vous annoncer la 17<sup>e</sup> édition de son Marché aux Puces qui aura lieu dimanche le 7 juin 2020 à l'école Notre-Dame de Lac-Échemin.

Notre groupe est composé de personnes vivant avec un handicap physique et membres actifs de l'organisme **Nouvel Essor**.

Aidez-nous à faire de notre Marché aux Puces une grande réussite en nous apportant vos dons matériels (**vêtements et chaussures exclus**) qui ne vous servent plus mais qui sont toujours en bon état.

Comme les années antérieures, il y aura un **grand bac à l'extérieur** identifié à cet effet, localisé à **La Maison du Tournant, (289, 2<sup>e</sup> avenue, Lac-Échemin)** pour recevoir vos dons, peu importe l'heure de la journée. Il est situé près de la porte de côté (**rue Bégin**). Il n'est pas nécessaire de téléphoner à l'avance.

**NOUS COMPTONS SUR VOTRE GÉNÉROSITÉ**

Pour plus d'informations contacter :  
Alain Audet au 418 625-5318

**DONNEZ AU SUIVANT**

## PROGRAMMES D'AIDE

Politique d'aide  
à l'élite sportive  
et culturelle

Fonds culturels  
des Etchemins

Programme de subvention  
pour la réalisation d'une  
activité culturelle

Initiative parents  
et grands-parents

Aide financière aux familles  
lacetcheminoises

Soutien financier  
pour l'achat de  
couches de coton



une naissance  
un livre



LE CONSEIL MUNICIPAL  
CONSULTE SA POPULATION :



Politique familiale et des aînés  
Grandir Ensemble



**POUR PLUS  
D'INFORMATION :**  
[www.lac-etchemin.ca](http://www.lac-etchemin.ca)  
ou  
**Jude Emond**  
**418 625-4521**  
**poste 232**

# Engagement citoyen



Politique familiale et des aînés  
Grandir Ensemble

Une initiative de la  
Politique familiale et des aînés



Bonjour,

J'aimerais souligner l'initiative de M. Bruno Lamontagne, riverain du lac Etchemin, qui nous a permis de profiter de notre beau lac pour le temps des Fêtes 2019/2020.

Un beau matin de décembre, M. Lamontagne a pris son VTT et il a gratté un sentier qui longe la rive tout autour du lac. Les riverains, résidents de Lac-Etchemin et des environs, familles et amis ont patiné, marché et couru sur le lac. Quelle joie de dire bonjour et d'échanger avec tous ces passants pendant cette période de l'année qui se veut rassembleuse et festive. Combien de fois j'ai entendu des gens dire que ça faisait des années qu'ils n'avaient pas chaussé les patins. Je pense que certains ont découvert des muscles dont ils avaient oublié l'existence.

M. Lamontagne, par votre belle initiative, vous aurez sans doute contribué à nous faire passer un joyeux temps des Fêtes.

Merci beaucoup

*Steven Ferland*, Riverain du Lac-Etchemin

*Le comité de suivi de la Politique familiale et des aînés offre un espace dans notre journal municipal afin de vous permettre de nous aider à faire la promotion de l'engagement citoyen dans notre milieu.*

- Vous avez été témoin d'un bon coup digne d'être répété ?
- Vous connaissez une personne qui rayonne par sa bonté auprès des autres ?
- Vous avez eu connaissance d'un acte de civisme ?

Partagez-le avec nous, [munetchemin.je@sogetel.net](mailto:munetchemin.je@sogetel.net)



# CAMP DE JOUR LAC-ÉTCHEMIN - Été 2020 -

Vous êtes à la recherche d'un endroit sécuritaire et dynamique où votre enfant pourra profiter de son été et s'amuser en compagnie d'autres enfants de son âge? Heureusement, le camp de jour sera présent encore cet été pour divertir et faire bouger vos enfants. Le camp de jour se renouvelle, année après année, pour faire vivre des expériences mémorables à vos enfants et leur permettre de passer un été des plus exceptionnels. Nos animateurs ainsi que notre responsable n'ont qu'un seul but : mettre un sourire sur les lèvres de chaque enfant tous les jours en leur proposant des activités variées et hautes en couleur. Grâce aux infrastructures et à l'environnement dont nous disposons et auquel les enfants auront accès à Lac-Étchemin, chaque enfant y trouvera son compte sans exception. Bouger, rire et jouer, voici le résumé de l'été! Toute l'équipe du Camp de jour espère pouvoir vous compter des nôtres en juin.

Le camp de jour, simplement pour le plaisir des enfants.

Toutes les informations relatives à l'inscription et au déroulement de l'été à venir seront communiquées prochainement via la page Facebook du Camp de jour. Pour plus d'informations, communiquez directement avec nous sur la page Facebook du Camp de jour, ou encore à l'adresse courriel suivante : [munetchemin.otj@sogetel.net](mailto:munetchemin.otj@sogetel.net).



Lac-Étchemin

## Activités estivales - été 2020 Du 25 juin au 14 août Grille de tarification

Carte de saison à  
l'Éco-Parc : 45 \$  
Chandail : 13 \$

### Camp de jour

Description (s)	2020	
	Local (avec carte de saison à l'Éco-Parc et chandail)	Extérieur (avec carte de saison à l'Éco-Parc et chandail)
1 <sup>er</sup> enfant – été complet	238 \$	250 \$
2 <sup>e</sup> enfant – été complet	151 \$	167 \$
3 <sup>e</sup> enfant – été complet	78 \$	88 \$
4 <sup>e</sup> enfant et + - été complet	58 \$	86 \$

Une journée (n'inclut pas les activités spéciales et sorties)	54 \$	Excluant la carte de saison à l'Éco-Parc et le chandail
Une semaine (n'inclut pas les activités spéciales et sorties)	140 \$	

### Service de garde

Description	2020
	Local / Extérieur
Garde par semaine (un enfant)	30 \$
Garde pour l'été (un enfant)	120 \$
Garde pour l'été (familiale 2 enfants et plus)	200 \$
Garde par bloc (am, midi ou pm) à la pièce	5 \$

### Autres activités estivales

Description	2020
	Local / Extérieur
Camp musical et culturel	250 \$
Soccer mineur	Entre 60 \$/100 \$
Tennis junior 4 <sup>e</sup> secondaire et moins	63 \$
Tennis adulte 5 <sup>e</sup> secondaire et plus	85 \$

## 9<sup>e</sup> CHRONIQUE "Témoins du passé"



Béatrice Gagnon prend un moment de détente tout en lisant dans sa berceuse, le fauteuil par excellence du temps. La porte derrière elle donne accès au comptoir de fournitures scolaires.

*Coll. Martial Drouin*



Louise Giguère résidente de la rue Saint-Jean-Baptiste :  
*Je me souviens très bien de cette dame pour avoir habité dans la même rue. Vers l'âge de 16 ans, il m'arrivait d'aller travailler au comptoir de fournitures scolaires.*

### « Les Fournitures scolaires »

Marie-Claude Bernard, petite-fille de Béatrice Gagnon raconte : *« Je me souviens quand j'avais six ou sept ans, ma grand-mère Béatrice Gagnon vendait des fournitures scolaires dans sa maison. Le magasin était situé dans la pièce juste à côté de l'escalier.*

*Les acheteurs passaient par la porte d'en avant. Il y avait un comptoir avec une vitre sur le dessus et on pouvait voir des crayons de couleurs, des crayons de plomb, des plumes fontaines et des bouteilles d'encre, de belles gommages à effacer, des roses et des grises. Elle vendait aussi des cahiers d'écriture au plomb avec des pages beiges et des cahiers d'écritures à l'encre avec des pages blanches. Il y en avait à double interlignes pour apprendre à écrire. Elle avait également des cahiers pour dessiner. Grand-maman vendait les manuels scolaires comme le catéchisme, les livres de géographie. J'aimais bien aller faire mon tour derrière le comptoir, ce n'est pas tout le monde qui pouvait y aller ».*



*Béatrice demeurait au coin rue Saint-jean-Baptiste (aujourd'hui rue Nadeau) et rue du Sanatorium.*

*Coll. Martial Drouin*

# Agenda communautaire

## MESSAGE IMPORTANT

**Compte tenu de la situation entourant la pandémie de la COVID-19, certaines dates et activités peuvent être sujettes à modification. Nous vous demandons de bien vouloir valider la tenue de l'événement auprès de la municipalité ou de l'organisme avant de vous déplacer.**

**Nous invitons les organismes et les organisations à nous transmettre les informations pour la tenue de leurs activités et de bien tenir compte de la date de tombée inscrite sur la page couverture DE CHAQUE NUMÉRO DE L'INFO DU LAC.**

### **8 et 9 mai**

Inscription Camp de jour pour ados – 9 h à 11 h à la MDJ le Chabotté.

### **2 mai**

Cours de gardiens avertis au Centre des arts et de la culture de 8 h 30 à 16 h.

### **4 mai**

Troisième versement de taxes municipales.

### **5 mai**

Séance ordinaire du Conseil municipal à compter de 19 h 30.

### **10 mai**

Lancement de l'année Pastorale 2020 – 15 h au Sanctuaire Notre-Dame d'Etchemin.

### **15 mai**

Date limite pour enlever vos abris temporaires (Tempo).

### **19 mai**

Rencontre du Cercle de Fermières – le souper de la Fête des Mères et renouvellement des cartes de membres 2019-2020.

### **2 juin**

Séance ordinaire du Conseil municipal à compter de 19 h 30.

### **5 juin**

Tournoi de golf bénéfice (28<sup>e</sup> édition) de la Fondation Sanatorium Bégin au Club de golf Coopératif de Lac-Etchemin.

### **7 juin**

Marché aux puces – Le goût d'Agir, Nouvel Essor – École Notre-Dame.

### **8 juin**

Fête de la pêche – activités à l'Éco-Parc des Etchemins.

### **15 juin**

Quatrième échéance de taxes municipales.

### **16 juin**

Assemblée générale du Cercle de Fermières - Élections de nos représentantes.

**Chaque vendredi** / Bingo récréatif – Club des aînés – 13 h – Belvédère du Lac.

## Les séances ordinaires du Conseil

### CALENDRIER 2020

Séances ordinaires du Conseil municipal  
à la salle des délibérations, 2<sup>e</sup> étage, à 19 h 30  
au 208, 2<sup>e</sup> Avenue à Lac-Etchemin

#### DATE DES SÉANCES ORDINAIRES

14 JANVIER • 4 FÉVRIER • 3 MARS • 7 AVRIL  
5 MAI • 2 JUIN • 7 JUILLET • 4 AOÛT • 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE  
6 OCTOBRE • 3 NOVEMBRE • 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE

### C'est à vous de prendre la parole

À chaque séance publique du Conseil municipal, une période de questions ou d'opinions est réservée aux citoyens qui veulent prendre la parole. Tous les sujets concernant la vie municipale sont permis sous réserve de l'acceptation par le président de l'assemblée (maire).

### Ordre du jour

Les citoyens peuvent prendre connaissance du projet d'ordre du jour de chaque séance, à compter de 13 h, le lundi qui précède la journée de sa tenue.

Nous vous invitons à consulter le contenu détaillé du projet d'ordre du jour sur le site internet de la municipalité.

## Votre conseil Municipal

Maire :	
Monsieur	Camil Turmel
Conseillers :	
Mesdames	Marie-Pierre Lamontagne Judith Leblond
Messieurs	Guyda Deblois Yannick Dion Patrick Lachance Sébastien Ouellet



### Heures d'ouverture

LUNDI :	18 h 30	à	20 h 30
MARDI :	13 h	à	16 h
MERCREDI :	13 h	à	16 h
	18 h 30	à	20 h 30
JEUDI :	18 h 30	à	20 h 30
SAMEDI :	9 h	à	12 h

208, 2<sup>e</sup> Avenue, rez-de-chaussée • Téléphone : 418 625-4521, poste 2200

## Bureau Lac-Etchemin municipal

208, 2<sup>e</sup> Avenue (2<sup>e</sup> étage) Lac-Etchemin  
Tél. : 418 625-4521 Télécopieur : 418 625-3175  
Courriel : munetchemin@sogetel.net  
Site internet : www.lac-etchemin.ca

## Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi  
de 8 h 30 à 12 h  
de 13 h à 16 h 30

### Politique concernant l'édition du bulletin municipal

La Municipalité de Lac-Etchemin offre l'opportunité aux organismes sportifs, socio-communautaires, culturels, touristiques et de plein air de la municipalité d'informer la collectivité lacetcheminoise concernant leurs activités, rencontres et réunions.

Pour être admissibles, les textes soumis doivent être courts, précis, d'intérêt public et se limiter à environ 1/4 de page. Étant un service gratuit offert en complémentarité, certaines exigences sont nécessaires afin de nous assurer d'un contenu adéquat, rigoureux et respectueux de cet instrument d'information propre à la municipalité, d'où la présente politique à savoir :

1. La date limite de tombée pour remettre un article est indiquée sur la page couverture de chacune des éditions. Tous les articles reçus postérieurement à cette date seront refusés. Ainsi, il est de la responsabilité de chacun des organismes et/ou responsables d'événements ou d'activités de bien planifier et prévoir leur plan de communication et d'information.
2. Le bulletin municipal est publié à raison de plus ou moins cinq (5) éditions annuelles et fait relâche en juillet et août.
3. Aucune publicité de nature commerciale n'est acceptée jusqu'à avis contraire.
4. La municipalité se réserve le droit d'effectuer une révision linguistique ainsi que de supprimer, modifier ou ajuster tout article non conforme à la présente politique.
5. Tous les textes doivent être soumis soit :
  - Par courrier électronique à l'adresse suivante : munetchemin@sogetel.net

L'équipe de la rédaction